Genk (Bel) : un Afghan cocaïnomane jugé pour avoir immolé sa femme par le feu et coups et blessures sur leur fils de 12 ans avec une broche à kebab. Ayant changé de version à plusieurs reprises, il accuse l’interprète d’avoir mal traduit ses propos.

05/06/2026 à 19h14



Ce jeudi matin, les secours reçoivent un appel d’urgence. Au bout du fil, l’opérateur entend une femme de 32 ans, habitant Genk, expliquer que son mari vient de l’asperger de mazout et de l’immoler par le feu.

…

C’est notamment pour ces faits que cet homme d’origine afghane devait répondre de ses actes jeudi matin devant le tribunal de

Tongres. D’autres chefs d’inculpation figurent également à son dossier: coups et blessures sur son épouse, coups et blessures sur leur fils de 12 ans (commis entre autres avec une broche à kebab en fer métallique utilisée pour le barbecue), menaces de mort envers sa partenaire et possession de cocaïne.

…

Cependant, le fait qu’il ait changé de version à plusieurs reprises au cours de l’enquête ne joue pas en sa faveur. Dans un premier temps, il a raconté aux enquêteurs que sa femme cuisinait lorsqu’un retour de flamme s’était produit, provoquant ses blessures. Plus tard, il a affirmé qu’elle s’était immolée elle-même, avant de modifier encore son récit à deux reprises.

“L’interprète n’a pas correctement traduit mes propos lors de l’audition par la police”, a simplement rétorqué l’accusé pour se justifier.

7sur7.be